

Comment le livre bleu de la Bretagne a fait voler en éclats la censure de l'histoire française , et a révélé au monde les crimes contre l'humanité commis en Bretagne. Ces crimes sont imprescriptibles.

Interview de Louis Mélenec par Erwan Denis



Louis Mélenec prêtant serment en 1967

A quelques génies bretons, à ceux, surtout, qui après avoir vendu les 33 pour cent de PIB de la Bretagne, sont devenus ministres, pour la honte de leur pays.

Pour le dixième anniversaire du livre Bleu de la Bretagne, Louis Mélenec revient sur un combat contre la censure dont ce livre a été victime, censure qui l'a obligé à adopter une stratégie de communication parfois très dure, seule manière de faire connaître ce travail à un très large public.

1/ On dit souvent que pour combattre un système, il faut bien le connaître; comment avez vous pris conscience des affaires politiques de France, et de leur gestion désastreuse ? Avez vous appris la stratégie ?

En 1958, je viens d'avoir 17 ans. La guerre d'Algérie fait rage, de Gaulle arrive au pouvoir. A Nantes, où je suis les cours de la faculté de médecine et de droit, de 1959 à 1966, je ne cache pas mon désir de faire de la politique. Je décide de devenir député. A ce moment, je pense que si le sort me favorise, je pourrai être utile au pays. A l'époque, je ne connais encore rien de l'histoire de la Bretagne, puisque celle-ci est l'objet d'un tabou, et qu'elle a été remplacée par l'histoire de France, par la troisième république. Persil lave plus blanc, la bonne république aussi : **nos cervelles sont lavées et délavées**, nous nous croyons français !

Je n'ai pas encore découvert l'histoire bretonne, ni ma réelle identité. Mes congénères de la faculté me voient déjà ministre des affaires sociales. Par ambition ? Pourquoi pas ? Mais surtout pour servir le pays, en faisant mieux que les clones alors au pouvoir. La quatrième république a été lamentable, la France est en charpie. Durée de chaque ministère ? Quelques mois. Mendès France en 1954 : 7 mois ; davantage, tout de même, que de Gaulle en 1940, qui a été ministre pendant... 11 jours ! 24 gouvernements se succèdent de 1947 à 1958 : un vrai désastre, un pays non gouverné. Tous les députés, avant la fin de la législature, ont une chance de devenir ministres plusieurs fois, à condition

qu'ils renversent suffisamment de gouvernements, ce qui leur permettra de se recaser à chaque fois. Jeu qu'ils pratiquent avec délectation.

Je suis le témoin consterné de cette catastrophe. Des Bretons prennent part à ces malversations ! Je suis horrifié.

Dans la perspective d'une future carrière politique, je travaille les matières qui me seront utiles, en particulier la science politique, le droit constitutionnel, l'histoire des institutions, la dialectique. Si je veux convaincre, je dois apprendre à être convaincant. Je travaille, en particulier, dans des traités de l'argumentation, depuis l'antiquité à aujourd'hui : Démosthène, les Sophistes, les Romains, Cicéron ... les canonistes, Bossuet, Bourdaloue ... et Dale Carnegie, plus tard !!! C'est Carnegie qui m'apportera le plus ; ses principes : simplicité, sobriété, travail, vérité... En toutes choses : la sincérité. Sur ce point, je suis favorisé : une éducation stricte, des parents remarquables, je suis armé de très beaux principes dès l'enfance, et je ne mentirai jamais.

2/ Une fois préparé à mener cette carrière, vous êtes vous lancé dans la politique ?

LM. **Non.** Hervé Nader, qui est alors député de Quimper, et qui me considère comme son fils, me demande à 25 ans d'être son suppléant, et me promet de démissionner au bout de deux ans, pour que je puisse le remplacer, le cas échéant ; je refuse, déjà dégoûté par ce milieu délétère dans lequel il m'a introduit. J'ai participé à plusieurs campagnes électorales : les visages avinés des campagnes bretonnes, les insultes, les coups bas, l'absence totale d'allusion aux véritables intérêts du pays ... pire : les députés et les sénateurs, tout comme beaucoup de maires, ne songent qu'à une chose : leurs carrières, et leurs sous. Et, bien sûr, détruire leurs adversaires par tous les moyens répugnants qui foisonnent. Je ne suis pas fait pour ce milieu. J'ai pris à ce moment là une décision qui n'a jamais varié : ne pas faire de politique. Je n'ai aucun regret, quel bonheur d'avoir échappé à ce marigot !

J'accumule les diplômes, ce qui est une manière de s'armer pour la vie : en trois ans : le doctorat en médecine, la licence en droit (à Nantes), le certificat de médecine légale, le diplôme de dommage corporel, les trois certificats d'études supérieures de droit public, de droit privé, de sciences criminelles (à Paris), la spécialité de médecine du travail (à Nantes) ; beaucoup plus tard, le doctorat en droit (à Nantes, capitale de la Bretagne, alors une ville superbe et calme, transformée en bordel depuis trente ans, sous la gestion que l'on sait).

A 27 ans, je suis nommé chargé de cours à la faculté de droit d'Orléans, et à la faculté de médecine de Paris. En 1975, je mets fin à ma carrière universitaire. 3/ Lorsque vous avez pris conscience de la confiscation de la Bretagne par la France, ainsi que de son Histoire, quelle a été votre démarche ? C'est Yann Brékilien, magistrat, éminent juriste, historien, qui m'initie à l'histoire de la Bretagne. (Voir ce nom par Internet). Nous avons publié ensemble des articles de droit, et deux livres. Je suis ahuri : je ne peux pas croire ce qu'il a écrit dans son livre : je ne connais rien de cette histoire, je pense qu'il a écrit un conte pour se faire plaisir ! Pendant des années, je me contente de lire, d'accumuler de la documentation, de prendre des contacts, de discuter avec des anciens, de les rencontrer, sans jamais toutefois adhérer à aucun parti. Plus tard, je passe aux actes, mais sur un plan modeste, car l'Etat français veille et exerce une censure féroce : l'épuration d'après la guerre, sous prétexte de « kollaboration » avec les Allemands – en réalité des patriotes modérés pour le grand nombre, mais qui connaissent l'histoire martyre de leur pays ... Plus tard, quelques conférences, des émissions, des articles, de nombreux concerts dans lesquels je fais figurer des cantiques bretons. Je me suis donné aussi le temps et les moyens d'une formation musicale approfondie, au conservatoire et avec des musiciens éminents, titulaires des grands rôles dans les théâtres lyriques internationaux. Aucun média n'évoque le vrai problème breton : son émancipation. Je n'ai accès à internet qu'à partir de 2006. J'y publie de nombreux articles, plus d'une centaine en dix ans. L'histoire de la Bretagne est une étape importante, indispensable, avec l'analyse claire et motivée de ses falsifications par l'État prédateur. En 1997, je donne une conférence au Sénat, devant 300 personnes, avec un sujet « soft » : Anne de Bretagne, notre héroïne nationale, une

grande dame de l'humanité, connue dans le monde entier : tout l'auditoire comprend ce qui nous est arrivé. On m'a ouvert les portes : je suis candidat aux fonctions de médiateur de la république. Je n'agresse personne, j'expose des faits ; la salle réagit admirablement : tous sont attentifs, aucun français ne m'agresse. Tous les députés et les sénateurs « bretons » sont invités, en particulier Josselin de Rohan – à plusieurs reprises - : aucun ne vient, ni ne s'excuse : ils ont la trouille, les héros décrits dans les chansons de geste se sont transformés en trouillards ! Entendre parler au sénat de l'indépendance de la Bretagne ! Vous pensez bien ! Tous sont clients du pouvoir, dans ce qu'on dénomme la « démocratie » française, un peuple de badauds ne vote que pour des candidats qui ont fait preuve de leur docilité pendant de longues années. <http://blog-louis-mellenec.fr/2014/07/31/1997-au-cours-dune-conference-historiqueau-senat-un-breton-defiant-la-republique-violatrice-du-droit-des-peu> Année après année, j'élève progressivement le débat, il y a plus de dix ans, en commençant par des chroniques sur la Bretagne, publiées dans internet. J'annonce clairement le chemin qui reste à parcourir pour amener les Bretons à la pleine conscience de ce qu'ils sont, ce que sont leurs droits, avant qu'ils n'en reprennent entièrement possession. La réponse se trouve dans le droit international, matière que j'ai beaucoup pratiquée (outre le doctorat en droit, je suis titulaire d'un DES de droit public, délivré par la faculté Assas, sous la présidence du grand spécialiste de cette matière : Nguyen Quoc Dinh). L'avenir de la Bretagne : le droit international et les institutions internationales. La protection des droits fondamentaux des personnes appartenant à des minorités est garantie expressément par l'article 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et par les principes de non-discrimination et de participation, qui sont à la base des instruments des Nations Unies se rapportant aux droits de l'homme. L'adoption, en 1992, de la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques par l'Assemblée générale donne un nouvel élan à l'action de l'ONU dans ce domaine. Les minorités, en vertu de ces principes clairs, ont le droit de jouir de leur culture, de pratiquer, d'enseigner et de transmettre leur religion, leur langue, de l'enseigner et de la transmettre, de posséder leur propre territoire historique, et d'en jouir, avec ce corollaire capital : l'Etat qui a « inclus » une nation « minoritaire » dans ses limites territoriales – à plus forte raison si cela s'est fait, comme en Bretagne par la force et sans le consentement des intéressés -, viole sauvagement le droit élémentaire s'il ampute ce territoire. C'est précisément ce qui se passe en Bretagne ; avec ce fait aggravant : des Bretons sont complices de cette amputation, par sottise et ambition; leurs noms sont connus : tapez dans Google : traîtres Bretons : leurs visages enfarinés vous sont familiers. Ces droits ne sont pas des droits passifs : la communauté internationale, en les édictant d'une manière claire, ne se borne nullement à autoriser les intéressés à en jouir : elle fait peser sur les Etats qui ont subjugué des minorités nationales l'obligation de prendre toutes les mesures effectives pour que les membres de ces minorités puissent en bénéficier, non pas dans le principe, mais d'une manière concrète et effective. Il s'agit d'une obligation de résultat. La France, spécialiste des non-droits de l'homme, viole quotidiennement tous ces principes en Bretagne ; mais aussi en Alsace, au pays basque, en Savoie.

En 1789, année de la SHOAH bretonne, elle a tout anéanti en Bretagne, et fait passer le pays sous un régime colonial d'une cruauté extrême. 200 000 Bretons ont péri dans la guerre 1914-1918, qui ne concernait en rien la Bretagne. La langue nationale est quasi-morte. Un lavage systématique des cerveaux, assorti d'humiliations destructrices, ont persisté jusqu'à ces dernières décennies. Herbert Pagani, écrivain juif célèbre a écrit : « Les Bretons sont les Juifs de la France ». (Livre bleu de la Bretagne). La consultation de madame GAY MAC DOUGAL, expert indépendant de l'ONU. Un président de Bretagne Réunie – courageux, lui -, saisit les organismes internationaux. Madame Mac Dougal, expert indépendant, écrit, en 2008 :

« Malgré l'existence d'une importante législation antidiscrimination, les membres des communautés minoritaires en France sont victimes d'une véritable discrimination raciale, ancrée dans les mentalités et les institutions. Le refus politique de reconnaître ce problème a entravé l'adoption de mesures propres à garantir l'application des dispositions législatives pertinentes et à

corriger les inégalités complexes qui se sont installées (h) ». https://www.google.fr/?gws_rd=ssl#q=débretonnisation+de+la+loire+a

Herbert Pagani, Juif et fier de l'être : « Les bretons sont les Juifs de la France ». **Hazo Nétanel**, président de l'association Bretagne-Israël : « Que de régressions, de persécutions, de tueries à l'encontre de ce peuple, qui veut légitimement vivre sa culture, sa langue, dans son propre pays ! C'est un miracle qu'il soit toujours debout ! .. Les Juifs ont les mêmes qualités que les Bretons ... Vos recherches, qui étaient mises au ban, sont maintenant publiées ... »

Le monde entier, donc, est au courant de l'abomination : personne ne bouge. Qui est responsable ? Les « élus » bretons, qui ne font RIEN. Tous les auteurs osent maintenant l'écrire : LA FRANCE EST UN ETAT VOYOU. Vérifiez vous-même en tapant dans Google : « La France, Etat voyou ». Ou encore : « Mélenec Etat voyou ». La voyoucratie s'est accrue ces dernières années : la souveraineté des Français est bafouée par le pouvoir, d'une manière ouverte, notamment en matière d'immigration, de liberté de parole, et de sécurité. La corruption gangrène l'appareil de l'Etat : elle est partout. C'est dans le but de dire la vérité que j'écris le livre bleu de la Bretagne, qui résume cette histoire en 90 pages, résultat pour moi de 40 ans de réflexions et de lectures, et de 10 ans de rédaction (1999-2009). Pierre Lemoine est l'initiateur de ce travail extrêmement difficile ; il ne m'a « lâché » que lorsqu'il a été terminé, en 2009, année au cours de laquelle je vais à Bruxelles exposer publiquement ce que la France a infligé aux Bretons depuis cinq siècles. <https://www.youtube.com/watch?v=g6fBhF4D3GE>

4 / Qui est à l'origine de la cessation de tout apprentissage de l'Histoire bretonne, et quand ce phénomène a eu lieu ?

La France et ses complices bretons carriéristes sont seuls responsables. Les Bretons sont insultés avec une extrême violence dès 1789. Leur langue, bi-millénaire, est trainée dans la boue, qualifiée de jargon, de patois, de baragouin. Un préfet déclare aux instituteurs : « Souvenez vous que vous n'êtes ici que pour une seule raison : tuer la langue bretonne ». Michelet affirme, dès 1831 : « La Bretagne est une colonie, plus que la Guadeloupe ». C'est la France, après l'instauration de l'enseignement primaire obligatoire par Jules Ferry qui a instauré l'enseignement obligatoire de l'histoire de France, et remplacé notre histoire nationale par la sienne. Au bout de trente ans, le lavage des cerveaux avait déjà provoqué des dégâts intellectuels colossaux, le processus d'acculturation étant très avancé.

5 / Lorsque vous évoquez le livre Bleu de la Bretagne, vous parlez de phases importantes concernant l'Histoire, pouvez vous les détailler ?

Les conflits permanents entre la France et la Bretagne sont autant d'étapes importantes : les atrocités commises par la France en Bretagne (les invasions, la destruction de la dynastie, l'anéantissement des Institutions nationales, l'assujettissement de l'économie, les massacres, le génocide brito-vendéen, la colonisation du pays, l'abominable lavage des cerveaux depuis 1789 jusqu'à aujourd'hui ...)

L'analyse du prétendu traité d'Union de 1532 est l'une des phases capitales de mes recherches. Jusqu'en 2006, la légende enseignée dans les écoles est la suivante : « Les Bretons ont sollicité (sic!), humblement (resic!), la réunion de leur pays avec la France ; cela s'est fait par un traité librement discuté, de puissance à puissance ». Parmi d'autres, Martin – Chauffier, un monsieur très « chic » et très mondain, rédacteur en chef de Paris Match éructe, en 2008 : « la réunion de la Bretagne et de la France est UN ROMAN D'AMOUR » (!!!!). Il vient de récidiver en 2017 « les bretons ont été très contents de devenir Français » (!!!!) En somme, un peuple libre et d'une

fierté presque pathologique, qui demande à devenir esclave, et qui s'en vante ! (A défaut de connaître l'histoire, reconnaissons à ce très mauvais « hystoryen » le mérite d'être un farouche partisan de l'indépendance de la Bretagne, ce qui l'absout de ses péchés, puisqu'il a le courage de le dire publiquement : ce pourquoi je n'ai pas critiqué les inexactitudes grossières de ses livres). J'ai fait voler toutes ces sottises en éclats : cinq siècles de mensonges. Tout cela est désormais connu, y compris d'un nombre non négligeable de Français, car depuis trente ans, j'ai fait ce qu'il fallait pour cela : des dizaines de milliers de démarches tous azimuts, avec les très maigres moyens dont j'ai disposé. Aucune aide de Bretagne – sauf celle de Pierre Lemoine - pendant cette période, mais des agressions de nombreux bretons, d'une vulgarité exceptionnelle, tous prétendument défenseurs de la Bretagne. Ce qu'on dénomme « l'université » a été lamentable.

7 / Pourquoi utilisez vous souvent, dans vos publications, le mot « merdias » pour désigner les médias, notamment les médias Bretons ?

J'aurais voulu avoir inventé ce néologisme. Mais je ne suis pas l'inventeur de ce joli mot, que j'ai trouvé dans le journal le Monde, qui interrogeait ses lecteurs sur la nonfiabilité de l'information en France et les mensonges de la presse. Leur opinion sur le musellement de la liberté de parole et la soumission des journalistes – qu'ils décoorent du nom de journalistes – est féroce. Pour avoir dit la vérité, j'ai été peu à peu exclu de tous les merdias, en Bretagne plus qu'ailleurs : les carriéristes qui se sont emparés de tout, n'aiment pas la vérité, qui leur serait fatale, tant le système est bouclé. Vous savez sûrement que le quotidien Ouest-Torche perçoit – sur nos impôts, collectés par l'Etat, la modeste somme de 12 millions d'euros chaque année ! Une étape majeure a été la publication du Livre Bleu, en 2009, grâce à Pierre Lemoine.

8 / Le livre bleu de la Bretagne, ne laisse personne indifférent ; ce qui le différencie de tous les autres livres parlant d'Histoire bretonne, c'est que vous utilisez un style offensif pour dénoncer des faits. D'où vous est venue l'idée que cette façon d'écrire pourrait apporter à tous des clefs de compréhension nouvelle ?

L'immense Ernest Renan, breton, l'un des génies les plus puissants du 19^{ème} siècle, a écrit en substance : « La recherche historique, en exhumant des crimes commis par les colonisateurs, mais dissimulés par lui d'une manière machiavélique, met les nations artificielles en péril de disparaître. Mais elle est de nature, sagement conduite, à faire renaître des nations supprimées de la carte par leurs tortionnaires ». Cette pensée profonde a été l'une des règles principales de mes recherches : exhumers notre histoire, en supprimer les falsifications, pour faire renaître et retrouver notre personnalité nationale, avec tout ce qu'elle comporte, et ce qu'elle comportera dans le futur : la Liberté par rapport à ceux qui nous ont asservis, c'est à dire notre fierté, notre Dignité d'hommes. 1488, 1491, 1675, 1789, 1793, toute la colonisation de la Bretagne jusqu'à aujourd'hui. Que d'abominations ! Presque personne ne les connaissait, car la France les avait dissimulées, comme les quelques génocides que l'on met aujourd'hui à son passif, comme celui de la Vendée – sorti des décombres par Reynald SECHER), celui du Cameroun et sûrement d'autres. Il ne s'agit en aucun cas d'une appétence particulière pour l'horreur, ce qui serait malsain, et contraire à ce que je suis : un pacifiste résolu, respectueux de chacun. Ni d'un hasard : ils s'agit d'une stratégie, mûrement pensée, pour pensée, murie, élaborée, perfectionnée, affinée au fil des années, et toujours strictement adaptée aux effets à obtenir et à produire, sur des personnes, des groupes de personnes parfaitement identifiés, avec la certitude de les atteindre, les ayant visés avec une grande précision, et n'exposant jamais dans les articles élaborés à cette fin que des faits véridiques, dans l'application stricte du droit européen et international. Mon but a été de mobiliser les sentiments, tous ceux que l'on peut toucher : l'amour de son pays, de sa culture, de sa langue ; la compassion, l'amitié, l'admiration, la

condamnation, même la haine (contre moi-même, je le précise, jamais contre les Français : je sais que celui qui dit la vérité est détesté, jusqu'au moment où, ses peu honorables détracteurs, s'apercevant qu'il dit la vérité, se l'approprient et prétendent être les auteurs des idées qu'il a diffusées ! Ce qui est en train de se passer en Bretagne : c'est à qui copiera, sans jamais citer l'auteur). Parmi les sentiments, le plus efficace, lorsqu'on est en mesure de l'alimenter par des faits véridiques : le sentiment de réprobation, de condamnation inconditionnelle, de rejet absolu de ces actes abominables, par l'horreur qu'ils suscitent, de ceux qui les ont perpétrés, et de ceux qui ont construit leur prospérité sur cet héritage malséant : bref, de ceux qui s'en réclament les héritiers, comme ceux qui présentent comme héroïques les crimes de Staline, de Mao Tsé Dong, de Paul Pot et autres Hitlers du même genre. Hier : ceux des nazis et des communistes russes ; aujourd'hui : les crimes de Daesh, donc. Il en subsiste de nombreux, qui ont trouvé refuge dans l'université, les médias, le gouvernement. Leurs bouches qui devraient servir à dire la vérité, se sont transformées en museaux de carpe : silence, on tourne ! **Je suis, entre autres choses, l'auteur d'un nouveau concept : LA SHOAH BRETONNE (lire par Google).**

9 / Qu'est ce qui vous a étonné le plus après la sortie du livre bleu, et quel est le sort réservé au Breton découvrant l'Histoire et voulant la partager avec tous ?

La haine et la jalousie. Mes attentes ont été déçues, pendant des années. L'expérience vous apprend tout. Elle est fertile en désillusions. Je m'attendais à une adhésion immédiate de toute la population. Les difficultés, inouïes, ont essentiellement été créées par des Bretons. Je me suis trouvé, dans tous les combats que j'ai menés, seul, absolument seul. Jusqu'à ma rencontre avec Pierre le Moine, dont je reparlerai. Je ne savais pas que les milieux « bretons » pouvaient sécréter tant de haine. Un chemin de croix. Pourtant, Les Bretons, je l'ai dit maintes fois, ont toujours été des résistants, dès le prétendu mariage d'Anne de Bretagne avec l'envahisseur détesté. Ils se sont battus au cours de l'histoire, jusqu'en 1789, année de leur destruction mentale par la France ; déculturés, insultés, humiliés, privés de leur langue et de leur histoire, presque tous ont été transformés peu à peu en chiffes molles, en invertébrés. Dans cette traversée du désert qui a duré des années, il a fallu inventer des stratégies de combat, et parfois de défense : s'adapter au terrain, voilà qui répond à votre question.

10 / Comment le livre bleu a t-il réussi à se défaire de la censure ? A forcer le barrage, en quelque sorte ?

Le Livre bleu est paru en 2009, il a été réédité en 2014, puis injecté sur la toile en 2015, grâce à Pierre Lemoine. Ce livre aurait disparu rapidement de la circulation, d'autant qu'aucun éditeur « breton » n'a voulu le publier – notamment Coop-Breizh, qui en portera la tache définitivement. Mais les jeunes – ceux qui agissent parce que beaucoup ont conservé leur morale et leurs valeurs, s'en sont emparés aussitôt, avant que l'année soit écoulée, une bonne trentaine de sites l'ont recommandé. **Moscou nous à aidés, par la Voix de la Russie**, alors diffusée dans cent pays, en quarante langues. Entretien avec Novorossia. <http://novorossia.today/louis-melenec-manipulations-degoutantes-des-deputes-etsenateurs/> Mais nous nous sommes faits d'autres amis : ainsi, les Berbères d'Afrique du Nord, et même de Mauritanie. Nombre de mes chroniques ont été publiées en Suisse, mais jamais dans les merdias « bretons » de la collaboration. http://www.amazighworld.org/history/index_show.php?id=642467 https://www.google.fr/search?xsrf=ACYBGNRGUEQBECTdNhoXWcRdZqDe3P7Vw%3A1568895184600&ei=0HCDXaSaJMrCg_wf_456QDg&q=melenec+les+observateurs.ch&eq=

Notre message est universel : c'est un combat pour la Dignité des hommes, et les droits des nations. J'ai continué à me battre, sans relâche.. Des milliers de démarches pendant des années, par tous les moyens, fort médiocres, qui me restaient : quelques conférences, quelques émissions, des contacts avec les ambassades (Hongrie, Turquie ...), des articles exclusivement publiés sur internet, la censure bretonne de la collaboration étant féroce à l'égard de tout ce qui concerne la libération de la Bretagne, des lettres personnelles. Celles destinées à Mélenchon, Taubira, Erdogan ont eu un certain succès, et ont été publiées par plusieurs pays étrangers : <http://blog-louis-mellenec.fr/2015/06/29/melenchon-jean-luc-heros-breton-etfrancais-lhomme-indispensable-lettre-ouverte-a-ce-scavant-si-aimable-a-l> Une seule radio m'a donné la parole, jusqu'en 2007 : radio courtoisie. Ce qui m'a valu des tonnes de critiques, voire d'injures. Savez-vous pourquoi ? Cette radio est cataloguée ... de droite ! **JAMAIS UN MEDIA DE GAUCHE NE M'A DONNE LA PAROLE !** Jolis cocos, qui se déclarent avec virulence indépendantistes !

A partir de 2007 internet a renversé la donne. Je ne revendique ni de près ni de loin ni l'antériorité, ni l'exclusivité. Toutes mes publications rendent hommage à nos prédécesseurs – en les citant par leur nom -, qui ont été des milliers au cours de notre histoire. Aucun merdia breton de la collaboration n'a jamais cité ni mes recherches, ni mon travail, ni mon nom : cela fait une différence. Seule la psychiatrie peut expliquer cette attitude infantile de ces gens là. Certains Bretons ont dû s'expatrier pour échapper à la mort ou à la prison. L' « épuration » de 1945 a fait en Bretagne des dégâts abominables. Beaucoup, pacifistes, ont agi avant moi : mais le système les a bloqués, ils ont dû se ranger. On les a catalogués de terroristes, ce qu'ils n'étaient certainement pas : leur crime était d'aimer leur pays, et de connaître les abominations dont il a été victime. Tous ne sont pas coupables de n'avoir pas agi. L'un des directeurs de l'institut culturel de Bretagne, à qui je reprochais son silence, m'a écrit : « que voulez vous, j'ai des enfants à nourrir » ! Il a même conseillé à ce petit média dénommé ABP de ne plus publier mes articles (je tiens cela du professeur Argouarch (de l'Institut et autres sociétés « sçavantes », et bientôt de l'Académie française) qui a bien des défauts, mais pas celui de mentir . J'ai maintenant de nombreuses gratifications. On n'osait pas m'écrire, ni même prononcer mon nom. Aujourd'hui Facebook et d'autres sites me font de très nombreuses propositions d'amitié, presque chaque jour. il a fallu des années pour cela. Avant peu, vous verrez ce phénomène que j'ai annoncé à Bruxelles, publiquement, en 2009 : tous les « universitaires », tous les « politiques », tous les merdias vont monter au créneau, en criant : « A la soupe ! C'est nous qui, c'est nous quoi, c'est nous que, c'est nous qui vous avons libérés ! » Ils monteront sur les tribunes, et, sans vergogne, se congratuleront devant des parterres de bretons naïfs et encore roulés ! On va encore pleurer dans les chaumières. 11 / vous avez écrit des choses très crues, par exemple en 2014, lorsque fut attribué à Marie-Lise Le Branchu le prix de la plus grande traîtresse de l'année. Qu'est ce qui a motivé cette écriture brute, satirique, et parfois violente ? On m'a reproché plus d'une fois d'être violent dans mes écrits. Je n'ai pas à me justifier. La violence est totalement absente de mon caractère. Sauf lorsque je combats les injustices ou la lâcheté. Là, je ne frappe pas : je cogne. Il arrive que mes coups fassent mal, parce qu' ils ont été calculés en réponse aux agressions dont j'ai été victime. Lorsqu'on est au combat, on ne passe pas de la pommade dans le dos de ses adversaires ! surtout ceux qui sont lâches, ou ceux qui, connaissant la vérité historique – ce que j'appelle « l'œuvre civilisatrice de la France en Bretagne » – se taisent et rampent pour toucher leurs fins de mois et d'autres prébendes. Un politicien à la petite semaine – , d'extrême gauche, connu pour son amour pour son nombril, à qui, possédant les moyens matériels d'agir, on demandait récemment de faire connaître aux Bretons leur véritable histoire, a répondu : « Si je fais ce que vous me demandez, qu'est-ce que cela va me rapporter, à moi ? « Est-il besoin de développer ce thème ? Je ne suis pas l'auteur de l'attribution du prix de la traîtresse de l'année décerné à Marylise le Branchu en 2014. Je le regrette d'ailleurs, l'initiative était excellente, et parce que nous sommes de vieilles connaissances : tapez dans Google : Mélenec Lebranchu. https://www.google.fr/search?sxsrf=ACYBGNT2Hq_xPj4L2BcI7B7T7re1G8cQjg%3A1569922825466&ei=CRTXaWPHMyalwT7_5nYBQ&q=mellenec+Lebranchu&oq=massacres+de

Pour moi, c'est Le Drian qui méritait le premier prix, j'aurais voté pour lui. Il sera encore temps; à titre posthume; dans plusieurs siècles. **Rappelez vous qu'il a été publiquement accusé de trahison par la députée Le Calennec, devant l'assemblée nationale, et qu'on étale maintenant au grand jour son rôle dans la vente des armes à l'Arabie saoudite, dont on savait qu'elles servent à tuer des innocents et des chrétiens.** Plusieurs spécialistes éminents du droit international écrivent (Le Monde, 26 septembre 2019, page 30), que de vendre des armes meurtrières pour tuer des populations innocentes, est criminel. N'est-ce pas le discours que j'ai toujours tenu ? <https://www.ouest-france.fr/monde/yemen/que-devoile-la-note-sur-l-utilisation-darmes-francaises-au-yemen-6310585> Certains parlent de le traduire en justice, comme son compatriote Urvoas, ancien maire de Quimper, et ancien ministre ... de la justice (!), contre qui est requise une peine de prison de un an. Joli monde que tout cela ! Car selon le droit, le complice encourt les mêmes peine que l'auteur principal. D'avoir contribué à des crimes contre l'humanité engage la responsabilité de la France, en aucun cas de la Bretagne, pays pacifique, qui a violemment protesté en son temps contre ces agissements. L'une des stratégies devenue indispensables, à cause des injures reçues dès que mes publications ont circulé sur la toile, a consisté à "énervé" mes ennemis. « Enervé » est un doux euphémisme, c'était bien plus que cela : je leur suis rentré dedans ; volontairement, sachant qu'en dénonçant leur carriérisme et leur sottise, je toucherais à leur lâcheté et à leur aptitude pathologique à être jaloux de ce qu'ils ont été incapables de faire eux-mêmes ; je touchais à des points particulièrement sensibles. Furieux, ils se sont répandus en calomnies sur mon compte. C'était le but sciemment poursuivi, et qui a porté ses fruits. Ainsi Gicquel, Président de l'Institut culturel, et tant d'autres. Cela ne me faisait pas plaisir, loin s'en faut, connaissant mon intransigeance dans la condamnation des injustices, et mon honnêteté foncière. Il fallait tirer parti de cette situation insupportable pour mon honneur et pour ma réputation. Par des formules particulièrement ciselées et ciblées, j'ai tourné mes détracteurs en ridicule. En sachant ce que je faisais : les rendre encore plus mauvais, pour les exciter davantage. Cela s'appelle de la provocation, procédé particulièrement efficace lorsqu'on parvient à tourner en ridicule ceux qui sont pris pour cible, car leur masque tombe peu à peu. Au bout de quelques années de ce jeu - assez pervers, j'en conviens -, je leur ai dit la vérité : que, croyant me détruire, c'est moi qui me suis servi d'eux : ils ont été mes meilleurs agents de publicité, ils ont donné à leurs lecteurs le désir de connaître mes écrits, c'est à dire la vérité sur ce qui s'est passé en Bretagne depuis les terrifiantes invasions de 1487- 1491, et surtout après ce qu'on dénomme par dérision « la révolution française ». En apprenant cela, ils ont avalé leur parapluie. Pour vous distraire : Louis Mélenec, biographie non salopée par wikipédia J'avais tendu la main à tous : ils ont craché dedans, et mis en cause mon honnêteté. Impardonnable. Aujourd'hui, ils n'osent plus : ils se font ramasser aussitôt par des jeunes, par internet ou lors des manifestations. Aussi utilisent-ils une technique biaisée : le silence, le plus absolu, procédé digne de ces lâches, que les jeunes, renversant le vocabulaire, juste retour des choses, désignent désormais sous le nom peu flatteur de collabos ! Le temps a fait son œuvre : mon agressivité n'a jamais été qu'apparente, et n'a jamais été qu'une stratégie visant à stimuler la mollesse de ces prétendus défenseurs de la Bretagne, aussi peu vertueux que sont vertueux les propos publics qu'ils tiennent, et qu'ils ne respectent jamais. Ceux qui ont agi avant moi sont très nombreux : mais le système les a bloqués, ils ont dû se ranger. Tous ne sont pas coupables. Il a fallu des années pour faire bouger les lignes. Avant peu, je n'aurai que des amis. Marcel Texier, ex-président des Bretons de l'Extérieur, m'a écrit : « Nous étions des pestiférés, aujourd'hui certains, préparant leurs arrières, osent, toute honte bue, nous courtisent ». Tous ceux qui n'ont rien fait se croient des héros. Ceux-là vous détestent, parce que vous avez parlé avant eux, et que vous avez osé le faire, bravant le tabou absolu de la république des doigts de l'homme, le plus protégé, y compris et surtout par les « élus » bretons, qui auraient été exclus de leurs prébendes s'ils avaient ouvert le bec, scellé à quintuple tour par notre bonne république. Mais quels alliés, à leur corps défendant ! Ils vous jalouent, ils ne vous pardonnent pas la mobilisation que vous ayez provoquée, surtout parce qu'elle est maintenant tangible, et très bien perçue, et qu'eux n'ont rien fait. 12 / Après l'écriture du livre bleu de la Bretagne, et sa grande diffusion sur internet malgré la censure, quelle

est l'étape suivante ?

Nous voici rendus à une phase importante de notre démarche : celle du droit

international. C'est là que je voulais conduire le débat, c'est sur ce terrain qu'il faut se battre. Ce qui importe aux Bretons, ce n'est pas que la France signe ou ne signe pas la Charte dite des langues minoritaires : ON S'EN MOQUE. De toutes les manières, la France, Etat totalitaire, violerait les engagements auxquels elle aurait fait semblant de souscrire, car c'est la vocation naturelle de ceux qui la dirigent. Il relève des seules prérogatives des Bretons de restituer – ou non -, à leur langue bretonne son rôle et son importance, et à restaurer les institutions dont ils sont castrés. Les Bretons de Nantes sont chez eux en Bretagne, depuis l'an 851 ; la loi prévoit un vote de la population ; bien entendu, elle est violée, nous n'avons de sollicitation à demander à personne : ce serait une humiliation collective : à genoux, donc, les envahisseurs, les voleurs, en aucun cas les légitimes propriétaires ! Nous sommes très armés mentalement pour leur donner des leçons de démocratie, ils n'en connaissent pas les rudiments. Les Bretons ont maintenant conscience qu'au regard du droit international, notamment par des publications nombreuses - dont les miennes, que j'ai répandues partout - ils ont été et sont spoliés au quotidien par un prédateur redoutable, et que des crimes contre l'humanité ont été commis en Bretagne depuis les invasions. Ils sont sujets à part entière du droit international, comme toutes les autres nations : **ILS DOIVENT REPRENDRE CE QUI**

LEUR A ETE VOLE, ils ne doivent rien demander ni rien solliciter : **ILS**

DOIVENT EXIGER.

C'est ce que j'ai dit en 2009, aux congressistes de la FUEN, à Bruxelles, tous d'accord avec moi, en leur remettant le Livre bleu de la Bretagne, rédigé à leur intention, sous la houlette de Pierre le Moine, qui fut leur président pendant des années. Ces hommes et ces femmes connaissaient mieux l'histoire de Bretagne que les Bretons, car eux ont accès à une véritable information ! Les Bretons sont chez eux en Bretagne, les Français y sont par la force et l'achat des consciences. Cet ouvrage n'est pas seulement une histoire résumée des malheurs de notre pays, c'est un programme politique exigeant. Il a été repris et amplifié dans plusieurs sites depuis 2014. Nous n'accepterons jamais, nous peuple venu de l'antiquité, de demander à la France qu'elle nous reconnaisse comme nation : nous sommes une nation depuis plus de deux mille ans, bien avant les Français, c'est à nous que la France doit demander, elle qui s'est fondée par la violence en 1789, si nous acceptons de lui reconnaître cette qualité. Programme politique pour la Bretagne souveraine : <http://louis-melenec.fr/2013/07/20/programme-politique-pour-la-bretagnesouveraine/>

13 / Le moment pour exiger est il arrivé, Louis Mélenec ?

Je pense que cela ne va plus tarder : voyez les photographies jointes, elles ne sont pas de moi, mais de la jeune population de Bretagne. La première phase, celle de la prise de conscience par les Bretons de l'imposture dont ils sont victimes, est aujourd'hui très avancée. Leur langue nationale est quasi morte, mais ils ont récupéré leur histoire. On ne peut plus arrêter la marche de la vérité. La seconde phase débutera lorsqu'ils auront repris leurs esprits, ou comme le disait un psychiatre, lorsque leurs cerveaux seront guéris. L'échéance est proche ; je crois même qu'elle est commencée. Le programme de souveraineté proposé sur la toile sera abondamment repris : ceux qui le dénigrent actuellement, se serviront les premiers, pour se hausser du col. C'est ainsi que les choses se sont toujours passées dans l'histoire : les premiers qui révèlent la vérité sont traités de fous, il arrive qu'on les tue. Ceux qui les copient sont les pires contrebandiers en la matière. Tout est écrit, et tout va se passer comme nous le décrivons ici. Je l'ai dit à haute voix à Bruxelles, en 2009.

14 / Si on vous demandait de résumer la différence de visibilité du livre bleu de la Bretagne, depuis dix ans , quelle serait elle ?

Nous avons commencé par le commencement. Lorsque le LIVRE BLEU a été publié sur la toile, nous avions zéro résultat dans Google en 2009, aujourd'hui : plus de 15 millions ! Note importante : nous avons toujours zéro résultat dans les merdias bretons de la collaboration. Mais je suis serein : ils vont mourir, j'espère qu'on les jugera avant. Nos jeunes Bretons feront l'épuration, comme celle que fit la France en Bretagne. Savez vous – selon Yves Mervin, le grand spécialiste de la question -, que 1000 personnes ont été exécutées pour avoir trop aimé leur pays de 1940 à 1945 ? Je souhaite qu'on laisse vivre les criminels, car jusqu'à la fin de leur vie, nous ferons œuvre pieuse, car ils auront le loisir de réfléchir à ce qu'ils ont fait, certains de se racheter en regrettant. Mon combat pour la Bretagne est celui de Reynald Secher pour la Vendée, en 1985 ; son calvaire a duré des années ; mais il a gagné, ses travaux sont connus dans le monde entier. Et dites partout que les Bretons sont un peuple pacifique, qu'ils ne cultivent aucune haine contre le peuple français, qu'ils ne les confondent en rien avec les brêles qui les gouvernent, et qu'ils entendent que le pays prédateur soit condamné à leur restituer leurs droits immémoriaux, TOUS LEURS DROITS SANS EXCEPTION.